



## **DELIBERATION N° 2023/20**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

*Commune de LEVIGNAC SUR SAVE*

Objet : **Mise à jour du tableau des effectifs**

Convocation du : 10 février 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 15 février 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 16 février 2023.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 16 février 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents () : 16

Etaient absents excusés représentés () : 3

Etaient absents excusés non représentés () : 0

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Mme Céline MENQUET

VU le code général de la fonction publique ;

LE MAIRE expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	CATEGORIE	NOMBRE	TEMPS DE TRAVAIL
Attaché	A	1	35
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	28
		1	28
1		28	
1		30	
1		35	
Adjoint administratif			
<b>SOUS TOTAL ADMINISTRATIF</b>		<b>6</b>	<b>184</b>
Adjoint technique principal 1ème classe	C	1	35
Adjoint technique		1	35
		1	30
		1	35
Agent de maîtrise	C	1	35
<b>SOUS TOTAL TECHNIQUE</b>		<b>5</b>	<b>170</b>
Adjoint technique		1	35
Adjoint technique		1	35
Adjoint technique principal 2ème classe		1	35
Adjoint technique principal 2ème classe		1	30
Adjoint technique		1	35

<b>SOUS TOTAL ENTRETIEN</b>		<b>5</b>	<b>170</b>
Adjoint technique		1	35
Adjoint technique principal 1ème classe		1	30
<b>SOUS TOTAL RESTAURATION</b>		<b>2</b>	<b>65</b>
<b>TOTAL TECHNIQUE</b>		<b>12</b>	<b>402</b>

ATSEM principal 1ème classe	C	1	35
		1	35
		1	35
		1	35
ATSEM principal 2ème classe		1	35
<b>SOUS TOTAL MEDICO-SOCIAL</b>		<b>4</b>	<b>140</b>

Animateur principal de 1ère classe	B	1	35
<b>Animateur</b>	<b>B</b>	<b>1</b>	<b>35</b>
Adjoint d'animation principal 1ème classe	C	1	35
Adjoint d'animation		1	35
		1	35
		1	28
<b>SOUS TOTAL ANIMATION</b>		<b>6</b>	<b>203</b>

Assistant de conservation du patrimoine Principal 2ème classe	B	1	35
<b>SOUS TOTAL CULTURE</b>		<b>1</b>	<b>35</b>

<b>TOTAL</b>		<b>29</b>	<b>967 h</b>
--------------	--	-----------	--------------

Soit 27.6 ETP

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et aux paiements des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 15 février 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le secrétaire**



**Le Maire**

**Stéphane CHARPENTIER**

  
